



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 21802

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation financière des étudiants de l'enseignement supérieur. Il lui demande des précisions quant à son éventuelle intention d'engager une réflexion sur le statut de l'étudiant.

Texte de la réponse

Le 11 septembre 2003, le ministre a ouvert un cycle de discussion avec les organisations étudiantes représentatives sur l'accompagnement social des étudiants. L'objectif affiché par le ministre est d'apporter des solutions concrètes en matière de vie étudiante et de mieux prendre en compte les situations de grandes difficultés sociales. La méthode de travail retenue est d'installer avec les organisations étudiantes un mode de dialogue régulier permettant de mettre en oeuvre progressivement les mesures qui amélioreront la vie quotidienne des étudiants. Tous les sujets seront abordés et les priorités déterminées en concertation avec les étudiants. D'ores et déjà, le quatrième trimestre de l'année 2003 sera consacré à l'étude particulière de trois thématiques : l'amélioration des conditions matérielles d'études ; la démocratie étudiante ; la santé et l'accueil des étudiants handicapés. Les discussions sur le logement étudiant feront l'objet d'un traitement spécifique. Ainsi le ministre et M. Gilles de Robien ont proposé au Premier ministre de désigner un parlementaire en mission, M. Jean-Paul Anciaux, afin de conduire une réflexion et de faire des propositions en la matière. Dans l'immédiat, il a été demandé aux recteurs de constituer des cellules académiques d'aide au logement des étudiants réunissant tous les acteurs susceptibles d'apporter des solutions et de nouer les partenariats nécessaires. Un des premiers objets de la concertation qui s'ouvre sera de tirer un bilan partagé du plan social étudiant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21802

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5532

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9017